

DATE DE CONVOCATION : 29 Octobre 2020

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER - MH. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU - G. MICHELY - JP DESLIAS - JF CESSAC - K. PERROIS - S. BROUILLET - W. BOURGEAU - A. DUBRUN - H. ROSARIO - S. RAYNAUD - P. BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - P. ORMECHE donne pouvoir à W. BOURGEAU - F. GUIRAO donne pouvoir à M. VILLEGER - E. CLEMENTEL donne pouvoir à B. LAFAYE - S. DELIMOGEES donne pouvoir à P. BERTON - C. NANGLARD donne pouvoir à S. RAYNAUD - C. RAFIN donne pouvoir à K. PERROIS

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: K. GAI - P. ORMECHE - E. PISANI - F. GUIRAO - E. CLEMENTEL - S. DELIMOGEES - C. NANGLARD - C. RAFIN .

SECRETAIRE DE SÉANCE : H. ROSARIO

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT N° 28 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

VU le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C,

VU l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2018 portant modification de la décision institutive de Grand-Cognac,

VU le rapport n° 28 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées réunie le 1^{er} octobre 2020,

CONSIDÉRANT que, conformément au Code Général des Impôts, la commission locale chargée d'évaluer les charges transférées remet, dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert de compétence, un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux,

Considérant que la CLECT a approuvé, lors de la séance du 1^{er} octobre 2020, le rapport d'évaluation suivant :

- ✚ **Rapport n° 28** relatif à la gestion des eaux pluviales urbaines (joint en annexe à la présente délibération).

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide : **PAR 26 VOIX POUR** :

- ✓ D'approuver le rapport de la CLECT du 1^{er} octobre 2020,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE